



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	13	16

**Objet :****Demande d'aide financière au titre des amendes de police 2024**

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-et-un décembre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER, **Date de la convocation** : 14 décembre 2023

**Présents** : Nicolas CARTAILLER, Pierre De QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Jacques CORCESSIN, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Manon BLOQUE, Sabine HUGUES, Carole GALINY,

**Absents excusés** : Eric GONSSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT

**Absent représenté** : Florian BOISSIN (procuration à Sabine HUGUES), N'Fissa BENSAD (procuration à Cécile FABRE), Roland VIOLA (procuration à Elisabeth VIOLA)

**Secrétaire de séance** : Albachir EL KHALFI

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2334-10 à 12 ;

Considérant, que Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal, conformément aux articles R2334-10 à 12 du Code Général des Collectivités territoriales, le produit des amendes de police relatives la circulation routière est partagé, chaque année, entre les groupements de communes disposant des compétences en matière de voiries communales, de transports en commun et de parcs de stationnement et les communes ne faisant pas partie de ces groupements ;

Considérant que la commune, n'ayant pu bénéficier sur les deux dernières années du produit de ces amendes de police, est apte à soumettre un dossier de demande de subvention. Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier concernant l'aménagement sécuritaire du cheminement piéton de la rue d'Avignon ;

Considérant que les travaux envisagés portent sur la réfection de la rue d'Avignon, entre son intersection avec la rue de Baudran Prolongée et son intersection avec la RD N°19 menant à Uzès ;

Considérant que cette portion de voie communale jouxte l'Eglise Saint Martin et est un axe important pour les Remoulois, reliant notamment le Vieux Remoulins vers la route de Bagnols, le collège et les écoles et le quartier de l'Arnède ;

Considérant que cette voie est largement utilisée par les piétons car moins fréquentée que l'Avenue G. Perret ;

Considérant que les objectifs attendus sont multiples et collectifs et que ce projet contribue à l'amélioration du cadre de vie des Remoulois ;

Considérant le projet présenté en séance ;

Considérant que le plan de financement proposé serait le suivant :

	Titulaires	Montant projet
Lot n°2 Signalisation verticale, horizontale, mobilier urbain	ABR SIGNALS	4 543.80 €
Lot n° 3 Voirie travaux d'investissement > 40 000.00 € HT	EIFFAGE	42 906.00 €
	TOTAL HT	<b>47 449.80 €</b>
	T.V.A.	9 489.96 €
	TOTAL TTC	<b>56 939.76 €</b>

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE :**

- **De valider** la présentation d'un dossier concernant la sécurisation du cheminement piéton de la rue d'Avignon,
- **De solliciter** l'aide financière du Département au titre des amendes de police 2024 pour la sécurisation du cheminement piéton de la rue d'Avignon, ainsi que de tout autre organisme à même de concourir à la réalisation du projet.
- **De s'engager** à maintenir en bon état d'entretien et de fonctionnement les travaux subventionnés.

**AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE :**

- **À engager** les démarches nécessaires au montage des travaux le cas échéant
- **À engager** les travaux dont le financement sera inscrit au budget
- **À signer** les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Le secrétaire de séance,  
Albachir EL KHALFI

Délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Nicolas CARTAILLER

